



Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2018/2046(BUD)

18.6.2018

PROJET D'AVIS

de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019
(2018/2046(BUD))

Rapporteur pour avis: Jens Geier

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite de l'augmentation, par rapport à 2018, de 3,9 % des crédits d'engagement et de 1,8 % des crédits de paiement pour les lignes budgétaires liées aux domaines de compétence de la commission ITRE dans la rubrique 1a du budget de l'Union; salue en outre l'accent mis par le budget général 2019 sur la croissance, l'innovation et la compétitivité, le changement climatique, la transition vers les énergies renouvelables ainsi que la réussite des jeunes et des femmes dans la recherche et l'entreprise; demande à la Commission d'augmenter les ressources financières allouées à ces priorités afin de les porter à un niveau suffisant;
2. insiste sur la nécessité de jouer un rôle prédominant au regard de l'innovation et des technologies de rupture; demande donc que la Commission respecte la ventilation du budget du programme Horizon 2020, telle que décrite à l'annexe II du règlement (UE) n° 1291/2013 du Parlement européen et du Conseil, et se félicite de la proposition d'augmenter de 8,5 % les crédits d'engagement dans le budget général 2019; relève avec une vive inquiétude le sous-financement sensible d'Horizon 2020 dans le CFP 2014-2020, lequel se traduit par un taux de réussite des applications plus faible que pour la période de programmation précédente, ce qui signifie que moins de projets de qualité dans le domaine de la recherche et de l'innovation bénéficient de financement de l'Union; réaffirme donc sa vive préoccupation devant le manque d'ambition du niveau de financement du programme Horizon Europe, tel qu'il a été proposé par la Commission dans le contexte du prochain CFP, et entend veiller à ce qu'une enveloppe d'au moins 120 milliards d'euros, au prix de 2018, soit allouée à ce programme dans le cadre des négociations à venir sur le CFP 2021-2027;
3. reconnaît l'importance du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSEI); rappelle que pour garantir des fonds supplémentaires à l'EFSEI, il a été nécessaire réduire les financements d'Horizon 2020 et du mécanisme pour l'interconnexion; souligne que le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et programmes existants de l'Union; entend honorer l'engagement pris dans le cadre des négociations de l'EFSEI de réduire autant que possible l'incidence sur ces programmes et d'augmenter les crédits pour les budgets touchés en 2019;
4. insiste sur l'importance de mener à bien l'Union de l'énergie et d'atteindre, dans le même temps, les objectifs européens en matière de climat en réalisant les objectifs de l'accord de Paris ainsi que les objectifs de développement durable des Nations unies; presse la Commission de débloquer les fonds nécessaires pour investir dans ces domaines ainsi que pour remédier à la pauvreté énergétique et réussir une transition juste; se félicite, à cet égard, des estimations de la Commission, selon lesquelles les dépenses pour le climat atteindront 20,1 % dans le budget 2019;
5. rappelle qu'il importe que toutes les agences relevant de la commission ITRE disposent de ressources suffisantes sur le plan des financements et du personnel pour garantir qu'elles sont en mesure d'exécuter dûment leurs tâches; souligne que la réduction du personnel de

5 % et la réserve de redéploiement prennent fin avec l'actuel budget général et presse la Commission de s'abstenir de telles mesures à l'avenir; insiste sur la nécessité d'augmenter les ressources en accord avec la multiplication des tâches confiées aux agences concernées; salue à cet égard l'augmentation du personnel de l'ENISA et de la GSA, mais relève avec préoccupation que ces augmentations sont insuffisantes;

6. précise que le retrait du Royaume-Uni de l'Union, celui-ci ayant déclaré qu'il contribuerait aux budgets 2019 et 2020, ne devrait pas avoir d'incidence directe sur les programmes relevant de la compétence de la commission ITRE;
7. souligne que si l'Union n'honore pas ses engagements juridiques et politiques concernant les crédits de paiement, elle risque d'entamer la confiance à l'égard de sa fiabilité ainsi que de la capacité des institutions de l'Union à remplir leur rôle; précise que cet aspect est encore exacerbé par le fait que l'Union approche de la fin du CFP en cours et qu'il y a donc lieu de progresser rapidement dans la mise en œuvre des programmes pluriannuels.